



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

PROCES VERBAL

GRUPE DE TRAVAIL HORIZONTAL sur L'OBLIGATION DE DEBARQUEMENT

CNPMEM – 134 Avenue de Malakoff, 75116 Paris
Mercredi 1er mars 2017
10h30 – 13h00

1. Accueil

Le président, Emiel Brouckaert a accueilli les membres et les participants à la réunion. La liste complète des participants figure en annexe à ce procès-verbal. Les excuses de Sander Meyns (Rederscentrale), Paul Trebilcock (CFPO), et Dave Cuthbert (NUTFA) ont été reçues pour leur absence.

L'ordre du jour¹ a été adopté sous la forme rédigée. Les points d'action suivants de la dernière réunion à Dublin (14 septembre 2016) avaient été complétés :

- Les représentants du CC avaient présenté un exemple extrême de situation avec des espèces limitantes (« choke ») à la réunion du groupe de haut niveau des états membres (GHN EM) (28 septembre 2016),
- Le secrétariat avait obtenu et distribué le rapport de l'organisateur de l'atelier sur les espèces « choke » qui avait eu lieu à Edimbourg les 5 et 6 septembre,
- Le groupe de discussion sur le contrôle et la conformité (GD CC) avait été mis en place.

2. Rapports des réunions récentes

Une vue d'ensemble a été présentée des réunions du groupe des états membres des EOS. Le président, Emiel Brouckaert, et la vice-présidente, Liane Veitch, ont participé à ces réunions, sauf indication contraire :

- Groupe de haut niveau des états membres des EOS, 28 septembre; participation de Liane Veitch et Purificación Fernández,
- Groupe technique des états membres des EOS, 18 et 19 octobre 2016; participation de Emiel Brouckaert, Liane Veitch et Debbie Crockard,

¹ Tous les documents associés à la réunion peuvent être consultés sur le site web du CC EOS : [lien](#)

- Colloque du conseil consultatif de la mer du Nord sur les mesures d'évitement des espèces « choke » ², 2 et 3 novembre 2016; participation de Liane Veitch et Sara Vandamme,
- GT des EM des EOS 15 novembre 2016,
- GT des EM des EOS 17 janvier 2017,
- GT des EM DES EOS 7 février 2017,
- GHN des EM des EOS 21 février 2017.

Lors de la dernière réunion du GHN (21 février 2017), le groupe EM a posé aux représentants du CC des questions spécifiques eu égard aux recommandations du CC. Les représentants du CC ont offert des commentaires mais ont précisé que leur contribution ne pouvait pas être considérée comme une recommandation du CC.

Le groupe EM a indiqué qu'ils travaillent à des études de cas spécifiques sur la façon de mettre en application la boîte à outils d'atténuation de « choke ». Ils prévoient de finaliser ce document avant la fin de mois de mars ou début avril et souhaiteraient recevoir la recommandation du CC sur le document de travail une fois celui-ci terminé.

Le président a suggéré que ce point soit inclus au prochain groupe de rédaction des recommandations du CC EOS sur l'obligation de débarquement.

Le président a rappelé à la réunion que les deux documents de recommandation suivants du CC EOS peuvent être consultés sur le site web :

- La recommandation du CC au groupe EM sur : l'expérience des membres du CC de l'obligation de débarquement en 2016, les propositions d'intégration progressive en 2018 et les opinions relatives aux mesures de réduction par stock. (27 janvier, [lien](#)),
- La réponse du CC à la demande de contribution de la CE au rapport annuel sur la mise en œuvre de l'obligation de débarquement (30 janvier, [lien](#)).

Le président a indiqué que les procès-verbaux de réunion seraient envoyés à l'assemblée générale par email dès que possible.

Bien que le GHN ne soit pas en mesure de partager sa proposition provisoire pour la recommandation commune de 2018, le groupe de travail horizontal sur l'obligation de débarquement (HWGLO) a suggéré que le secrétariat reste en contact avec le groupe EM pour partager une version provisoire dès que possible.

ACTION: Le secrétariat doit rester en contact avec le groupe EM et faire circuler la recommandation commune provisoire pour 2018 dès qu'elle sera disponible.

3. Contrôle et mise en vigueur

Sean O'Donoghue a informé l'assemblée des progrès du groupe de discussion sur le contrôle et la conformité (GDCC). En dépit de la petite taille du groupe, de gros progrès ont été faits et le président du groupe de discussion a remercié les membres de leur collaboration.

La première réunion du groupe de discussion a eu lieu le 27 octobre et avait été organisée afin

² Le rapport de l'organisateur sur le colloque sur les mesures d'évitement des situations « choke » n'est disponible qu'en anglais: [link](#)

de fournir un feedback sur le rapport du groupe des experts de contrôle des EOS sur les « mesures recommandées pour atteindre la conformité avec l'obligation de débarquement dans les pêcheries démersales des eaux occidentales septentrionales de l'UE ». Les recommandations du CC EOS ([lien](#)) avaient soulevé deux points clés eu égard à la procédure du groupe des experts de contrôle (GEC) et à l'adhésion des parties prenantes. Le CC EOS a suggéré que la procédure aurait pu être plus si le GEC avait consulté le CC avant d'envoyer son rapport au GHN et que des règles du jeu équitables sont nécessaires au sein de l'UE ainsi que des pays tiers afin de garantir l'adhésion des parties prenantes.

Le président du GD a souligné que pendant l'actualisation du règlement de contrôle actuel (CE 1224/2009, octobre 2015), il y a eu très peu de consultation entre les états membres et le CC, et qu'il risque d'y avoir des anomalies dans le règlement relatif au contrôle depuis l'introduction de l'OD, de la régionalisation et de la directive cadre Stratégie pour le milieu marin. En conséquence, une deuxième réunion du GDCC a été organisée en vue d'identifier et de recenser les questions (11 janvier, Dublin) et le comité exécutif (ExCom) a déjà reçu les résultats provisoires de cette réunion. Un document provisoire révisé sera envoyé au ExCom, incluant une demande de clarification eu égard à l'article 14 du règlement sur le contrôle. Le comité exécutif sera invité à élargir sa contribution et à donner des clarifications sur les articles ou sur les anomalies potentielles entre les autres législations et les articles au sein du règlement sur le contrôle qui doivent être résolues.

Le président du GD a demandé que le comité exécutif approuve l'organisation d'une réunion entre le CC EOS, le GEC des EOS, la CE, l'AACP et les autorités de contrôle des états membres individuels, visant à traiter et résoudre les questions soulevées.

ACTION: Qu'il soit demandé au comité exécutif d'approuver l'organisation d'une réunion entre le CC EOS, la CE, le groupe des experts de contrôle et l'AACP.

4. Mesures de sélectivité ; conclusions des récents projets de recherche

Trois thèmes ont été présentés sur les améliorations de la sélectivité des engins :

- *Développements en matière d'engins et de survie pour les langoustines* (Ronan Cosgrove, BIM)
Les conclusions du projet peuvent être consultées dans les fiches techniques de DiscardLess ([link](#) en anglais uniquement), ou sur le site web du [BIM](#) (en anglais uniquement),
- *Mise à jour sur les essais d'engins et les nouvelles idées de projet britanniques* (Kenny Coull, SFF)
Les projets individuels présentés ont été soutenus par le groupe consultatif pour les innovations et al technologie en matière d'engins (GITAG). Les détails du projet pourront être consultés sur le site web de la fédération des pêcheurs écossais ([link](#)),
- *Avantages/inconvénients du chalut à impulsion* (Dr Hans Polet, ILVO).

Au cours des discussions, des questions ont été soulevées à savoir si les conditions météorologiques avaient été prises en considération au cours des essais de sélectivité.

Plusieurs questions ont été soulevées sur les effets des chaluts à impulsion :

- Les pêcheurs présents ont indiqué qu'ils avaient observé un nombre important de poissons morts près des chalutiers à impulsion et des poissons présentant des brûlures

- et/ou le dos brisé,
- L'effet du champ électrique sur les élasmobranches et autres espèces sensibles à l'électricité,
 - L'impact biochimique potentiel du champ électrique sur l'écosystème,
 - Le potentiel d'un effet négatif sur la survie des poissons concernés.

D'autres questions avaient trait à la différence en matière de données sur les captures par unité d'effort pour le seul chalut à impulsion entre les projets qui ont utilisé des données provenant des observateurs scientifiques ou de l'auto-échantillonnage, et le potentiel de concurrence entre les navires équipés de chaluts à impulsion et la petite pêche artisanale.

Le Dr Polet a précisé que de nombreuses recherches³ ont été effectuées, qui à sa surprise, n'ont démontré aucune augmentation du nombre de poissons morts ou blessés en raison de la pêche au chalut à impulsion, par rapport à la pêche conventionnelle au chalut à perche⁴. Des expériences ont démontré que l'apparition de poissons au dos brisé est un problème des espèces de poisson blanc de grande taille lorsqu'elles se sont trop approchées des électrodes (c.-à-d. 10 à 20cm)⁵. Des recherches sont en cours en collaboration avec les Pays-Bas, sur les impacts biochimiques du champ électrique et des études sont effectuées visant à réduire les dommages vertébraux chez certains poissons blancs tels que le cabillaud et le merlan. Les recherches sur les espèces élasmobranches n'ont actuellement pas trouvé d'effets négatifs du chalut à impulsion⁶.

Des études sur la survie sont conduites en collaboration avec les Pays-Bas⁷, qui comparent le chalut à impulsion et le chalut à perche conventionnel et les résultats devraient être rapidement disponibles. Aucun effet important sur la survie n'est attendu étant donné que l'utilisation du chalut à impulsion a moins d'impact mécanique sur les captures, que les volumes de capture sont inférieurs et que la durée de remorquage est plus courte.

La CE a indiqué qu'il y a une grande différence entre les données recueillies en auto-échantillonnage et celles au cours des sorties des observateurs, ce qui pourrait avoir un effet sur les résultats.

Eu égard aux décisions politiques sur l'utilisation du chalut à impulsion, la proposition sur les mesures techniques a retenu une restriction de zone pour l'utilisation du chalut à impulsion aux zones 4.b et 4.c, mais la limite de 5% de capacité des chalutiers à perche qui autorisait

³ Soetaert, M. (2015) Pêche électrique : Exploration de la marge de sécurité des impulsions électriques pour les espèces marines et le potentiel d'innovation. Thèse de doctorat en anglais uniquement [lien](#)

⁴ Desender Desender, M., *et al.* (2016) Effet à court terme du courant continu impulsional sur différentes espèces de poisson adulte et ses implications en matière de pêche au chalut à impulsion sur la crevette grise en mer du Nord. *Fisheries Research* 179: 90-97.

Soetaert, M., *et al.* (2015) Effets secondaires du chalutage à impulsion électrique: exploration de l'espace de fonctionnement sécurisé pour la sole (*Solea solea* L.) et le cabillaud de l'Atlantique (*Gadus morhua* L.). *Fisheries Research* 177: 93-103.

⁵ De Haan, D., *et al.* (2016) Pêche au chalut à impulsion : caractéristiques de la stimulation électrique et les effets sur le comportement et les blessures du cabillaud de l'Atlantique (*Gadus Morhua*). *ICES Journal of Marine Science* 73(6): 1557-1569.

Soetaert, M. *et al.* (2016) Le cabillaud de l'Atlantique (*Gadus morhua* L.) présente une sensibilité variable élevée aux blessures vertébrales causées par l'électricité. *Marine and Coastal Fisheries*, 8: 412-424.

⁶ Desender, M., *et al.* (2017). Chalut à impulsion: Evaluer son impact sur la détection des proies des petites roussettes (*Scyliorhinus canicula*). *Journal of Experimental Marine Biology and Ecology* 486: 336-343.

De Haan, D. *et al.* 2009. Les effets de la stimulation impulsional sur le biote – Recherche en relation à la recommandation CIEM - Effets sur l'aiguillat. *ICES Document C105/09*. 32 pp.

⁷ Uhlman, S., *et al.* (2015) Trouble des reflexes des poissons plats capturés par chalut à perche. *ICES Journal of Marine Science*, 73: 1244-1254.

l'utilisation des méthodes actuellement en place, a été supprimée. Le raisonnement derrière ça étant que les recommandations du CIEM⁸ et du CSTEP⁹ indiquaient clairement que le chalut à impulsion est une meilleure alternative au chalut à perche conventionnel sous de nombreux aspects (ex. : Réduction des émissions de CO₂, de la consommation de carburant et de l'impact benthique).

Environ 84 licences pour la pêche au chalut à impulsion sont en place aux Pays-Bas sur la base des trois mécanismes législatifs suivants :

- Projets scientifiques pilotes visant à réduire les captures indésirables dans le cadre de l'Art 14 du CE 1380/2013,
- Pas plus de 5% de la flotte de chalutiers à perche par état membre utilisent le chalut à impulsion électrique ; UE 227/2013 (Art 1 (14)) et,
- Des recherches scientifiques effectuées dans le cadre du programme d'observateurs conformément à CE 850/98 (Art. 43).

Le principal problème de la CE avec l'utilisation du chalut à impulsion était associé au contrôle. L'an dernier, des progrès ont été faits eu égard aux systèmes de surveillance à bord des navires, utilisés pour limiter le débit du système à impulsion aux niveaux d'utilisation déterminés dans les conditions de laboratoire. La CE a souligné que le chalut à impulsion est un engin compliqué pour lequel légiférer, car son impact dépend des caractéristiques de l'impulsion électrique. En conséquence, la CE a opté pour une approche de gestion reposant sur les résultats pour ce type d'engin.

Le président a remercié les présentateurs et a souligné le rôle du CC en matière de distribution de l'information sur les différentes initiatives qui ont lieu dans d'autres EM. Les membres du CC EOS ont été encouragés à transmettre au secrétariat les informations sur les conclusions des recherches et des initiatives (ex. : essais de sélectivité) afin de garantir que les résultats des expériences scientifiques soient incorporés aux futurs conseils et recommandations du CC.

ACTION: Les membres du CC EOS ont été invités à informer le secrétariat des résultats et des initiatives de recherche (ex. : essais de sélectivité) qui pourraient intéresser tous les membres et les futures recommandations.

5. Future recommandation ; Recommandation commune 2018

Un résumé des discussions du groupe de travail sur les expériences et les exemples spécifiques aux régions de la mise en vigueur de l'obligation de débarquement a été présenté.

Le président a demandé aux participants si ce résumé ainsi que les réponses aux questions spécifiques soulevées par les EM sur la recommandation du CC EOS fournis en janvier 2017, et la recommandation du CC sur les études de cas sur l'application de la boîte à outils d'atténuation de « choke » offraient une base suffisante pour la future recommandation du CC. Le cas échéant, l'approbation du comité exécutif sera demandée.

⁸ Le CIEM a produit une recommandation sur le chalut à impulsion en [2006](#), [2012](#) et [2016](#) (En anglais uniquement). Les rapports du groupe de travail du CIEM peuvent être consultés ici [SGELECTRA](#)

⁹ Rapports du CSTEP évaluant l'utilisation du chalut à impulsion dans les zones CIEM 4.c et 4.b: [PLEN-12-01](#)
STEC Rapports du CSTEP étudiant la pêche électrique dans la pêche au couteau : [PLEN-16-03](#)

M. O'Donoghue a estimé que les GT avaient soulevé des points pertinents, mais que la recommandation du CC EOS devrait se concentrer sur le traitement de la mise en vigueur totale et imminent de l'OD en janvier 2019. Une évaluation totale de la magnitude des problèmes « choke » et de leur impact potentiel a été demandée afin de pouvoir trouver des solutions aux situations de « choke » .

M. Park a recommandé qu'une approche identique à celle utilisée par le CC mer du Nord soit employée afin de quantifier la magnitude du problème des espèces « choke » en fonction des données relatives au débarquement et aux rejets pour les pêcheries individuelles et par EM. La boîte à outils d'atténuation de « choke » pourrait ensuite être adaptée à chaque situation de « choke » , quantifiant la mesure dans laquelle un problème de situation de « choke » pourrait être résolu avec la boîte à outils actuelle. M. Park a convenu d'aider à recueillir les informations relatives au débarquement et aux rejets pour le prochain groupe de rédaction sur l'obligation de débarquement (ADGLO).

Mme Coelho s'est réjouie de cette approche proactive où le CC a proposé des solutions au lieu de n'indiquer que les problèmes. M. Deas a souligné la nécessité d'une OD applicable et a indiqué que les CC et les groupes EM reconnaissent que la boîte à outils actuelle pour les situations de « choke » est insuffisante. En conséquence, le prochain ADGLO devrait produire des propositions concrètes pour le développement d'autres solutions et plans d'urgence avant la mise en vigueur totale de l'obligation de débarquement le 1^{er} janvier 2019.

Il a été convenu qu'une recommandation pour un ADGLO ciblé sur le développement de propositions concrètes pour le développement d'autres solutions et plans d'urgence avant la mise en vigueur totale de l'obligation de débarquement le 1^{er} janvier 2019, soit soumise au comité exécutif.

ACTION: Qu'une recommandation pour un ADGLO ciblé sur le développement de propositions concrètes pour le développement d'autres solutions et plans d'urgence avant la mise en vigueur totale de l'obligation de débarquement le 1^{er} janvier 2019, soit soumise au comité exécutif.

La CE (M. Graham) a signalé qu'un certain nombre de discussions identiques sont en cours au sein du groupe EM, de la CE et des CC et qu'une meilleure coordination permettrait d'éviter la duplication du travail dans ce domaine. La CE a convenu des tâches suivantes proposées pour le groupe ADGLO :

- Recueillir des éléments de preuve afin de quantifier le problème des espèces « choke » ,
- Effectuer une évaluation de la distribution des quotas au sein des états membres,
- Proposer d'autres mesures de gestion (ex. : la gestion des stocks zéro TAC).

M. Graham a suggéré que le CC développe un « arbre de décision » visant à identifier les différentes situations, indique les mesures dans la boîte à outils pour les situations de « choke » qui pourraient être utilisées pour résoudre le problème, et répartir les responsabilités entre les pêcheurs individuels, les CC, les EM et la CE. La réunion a convenu qu'il s'agit d'une bonne approche et a demandé l'aide de la CE pour développer cette idée plus en détail. La CE a accepté cette requête.

ACTION: Le secrétariat va impliquer la CE dans le développement d'un « arbre de décision »

M. O'Donoghue a jouté que selon son expérience avec l'OD pélagique, il en va de la responsabilité de chacun d'informer l'industrie de l'obligation de débarquement et de sa mise en œuvre. Le CC, en collaboration avec l'AACP et en particulier les EM devrait mettre au point un guide pour les pêcheurs afin que l'industrie sache suffisamment en avance ce qui sera attendu d'eux à l'introduction plénière de l'obligation de débarquement.

ACTION : Il sera demandé à l'ADGLO de définir le format et le contenu d'une note d'orientation destinée aux pêcheurs.

Le président a résumé le plan de travail du prochain groupe de rédaction des recommandations en fonction des discussions, de la façon suivante:

- Développer un tableau de données de débarquement et de rejets afin de quantifier le problème des espèces « choke » (M. Park va aider à la collecte des données);
- Développer un « arbre de décision » afin de résoudre les différentes situations de « choke » et attribuer les responsabilités;
- Fournir une recommandation sur la recommandation commune de 2018;
- Traiter la question du groupe des états membres des EOS en réponse à la précédente recommandation du CC (voir les documents justificatifs sur le site web du CC EOS [link](#))

ACTION: Le secrétariat va assurer la coordination avec les membres afin de fixer une date appropriée pour l'ADGLO et rédiger un ordre du jour basé sur les discussions de la réunion

Pour éviter toute procédure parallèle et discussion identique entre les groupes EM, les CC, la CE, il a été suggéré d'organiser un atelier en plus de l'ADGLO. La réunion a convenu que ceci devrait former la base d'une proposition au comité exécutif. Le secrétariat a convenu de proposer des options eu égard à la date, le lieu et l'ordre du jour de l'atelier.

ACTION: Proposition au comité exécutif que le CC EOS organise un atelier sur l'application de la boîte à outils sur les situations de « choke ». Le secrétariat doit proposer des options eu égard à la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Le président a indiqué à l'assemblée que l'ADGLO est ouvert à tous les membres et a demandé que tout membre qui souhaite participer à l'ADGLO, contacte le secrétariat.

5. Résumé par le président des actions convenues et des décisions adoptées

Action	
1	Le secrétariat doit rester en contact avec le groupe EM et faire circuler la recommandation commune provisoire pour 2018 dès qu'elle sera disponible.
2	Qu'il soit demandé au comité exécutif d'approuver l'organisation d'une réunion entre le CC EOS, la CE, le groupe des experts de contrôle et l'AACP.
3	Les membres du CC EOS ont été invités à informer le secrétariat des résultats et des initiatives de recherche (ex. : essais de sélectivité) qui pourraient intéresser tous les membres et les futures recommandations.
4	Qu'une recommandation pour un ADGLO ciblé sur le développement de propositions concrètes pour le développement d'autres solutions et plans d'urgence avant la mise en vigueur totale de l'obligation de débarquement le 1er janvier 2019, soit soumise au comité exécutif.
5	Le secrétariat va impliquer la CE dans le développement d'un « arbre de décision »
6	Il sera demandé à l'ADGLO de définir le format et le contenu d'une note d'orientation destinée aux pêcheurs.
7	Le secrétariat va assurer la coordination avec les membres afin de fixer une date appropriée pour l'ADGLO et rédiger un ordre du jour basé sur les discussions de la réunion.
8	Proposition au comité exécutif que le CC EOS organise un atelier sur l'application de la boîte à outils sur les situations de « choke ». Le secrétariat doit proposer des options eu égard à la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Document CC EOS
Président : Emiel Brouckaert
Rapporteur: Sara Vandamme
Révision et mise en page : Barbara Schoute
Dernière révision: Conor P. Nolan

Annexe 1 – Liste des Participants

Membres de CC EOS	
Emiel Brouckaert (Chairman)	Rederscentrale
Alex Kinninmonth	RSPB
Debbie Crockard	Seas at Risk
Javier López	Oceana
Liane Veitch	ClientEarth
Olivier Le Nezet	Blue Fish
Vera Coelho	The Pew Charitable Trusts
Caroline Gamblin	CNPMEM
Erwan Quemeneur	CDPMEM du Finistère
Gaël Lavialle	OP COBRENORD
Julien Lamothe	Les Pêcheurs de Bretagne LPDB
Julien Lamothe	Association nationale des Organisation de Producteurs
Ken Kawahara	Plateforme de la Petite Pêche Artisanale Française
Bruno Leduc	Union des armateurs de la pêche en France
Olivier Le Nézet	CRPMEM de Bretagne
Enda Conneely	Irish Islands Marine Resource Organisation
Francis O'Donnell	Irish Fish Producers Organisation
John Woodlock	Irish Seal Sanctuary
Hugo Boyle	Irish South and East Fish Producers Organisation
John Lynch	Irish Fishermen's Organisation
Sean O'Donoghue	Killybegs Fishermen's Organisation
Sinéad Cummins	Birdwatch Ireland
Geert Meun	Stichting van de Nederlandse Visserij / Dutch Fisheries Organisation (2)
José Beltran	Organización de Productores de Lugo (OPP-7)
José Luis Otero Gonzalez	Lonja de La Coruña S.A.
Juan Carlos Corrás Arias	Pescagalicia-Arpega-Obarco
Luis Francisco Marín	Organización de Productores de pesca de Ondarroa
Puri Fernandez	Asociación Nacional de Armadores de Pesca de Gran Sol
Alan Coghill	Orkney Fish Producers Organisation
Barrie Deas	National Federation of Fishermen's Organisations
David Beard	Manx Fish Producers Organisation
Kenny Coull	Scottish Fishermen's Federation
Kevin McDonnell	West of Scotland Fish Producer Organisation
Mike Park	The Scottish White Fish Producers Association (2)
Peter Smith	Scottish Fishermen's Organisation
Observateurs	
Hans Polet	ILVO
Despina Symons	European Bureau for Conservation and Development
Antoine Balazuc	CRPMEM de Haute-Normandie
Juana Poza Poza	M ^o de Agricultura, Alimentación y Medio Ambiente
Edward Farrell	UCD
Paul Duane	Sea Fisheries Protection Authority
Norman Graham	European Commission
Emily Baxter	North West Wildlife Trusts
Michael McLeod	Marine Scotland
Rachel Bower	JNCC
William Steward	EFCA
Secrétariat CC EOS	
Conor Nolan	Executive Secretary
Barbara Schoute	Deputy Executive Secretary
Sara Vandamme	Project Development and Communications Manager